

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB 6-12 INC.	Numéro de permis 366007	Date d'inspection Le 18 janvier 2023	
Nom de l'établissement Club 6-12		Numéro de téléphone (506) 859-1498	
Adresse 2e étage 140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	18 janv. 2023	18 janv. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé des médicaments (Advil, tylenol, benadryl) non barrés dans une armoire dans une salle de classe. Les médicaments doivent être rangés sous clé en tout temps. L'administratrice sur les lieux a rangé les médicaments dans une armoire qui est hors de la portée des enfants et dans un coffre barré sous clé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Au moment de l'inspection de renouvellement, il a eu observation d'une période ou une partie des enfants étaient divisé en deux groupes. Il y avait un groupe de garçon et un groupe de fille. Le groupe de garçon est dans une salle séparée auquel ils ont accès à des jeux plus reliés aux sports. Le groupe de fille est dans une autre salle auquel elles ont accès à des jeux reliés à la cuisine et art. L'inspectrice a eu une conversation sur les lieux à ce sujet avec la personne responsable. Un suivi sera fait pour s'assurer que l'article du règlement 18.1 (1) soit conforme. L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que ses services soient offerts dans un milieu inclusif, c'est-à-dire qui respecte la diversité des enfants et des familles quant à leur race, leur couleur, leur croyance ou religion, leur origine nationale, leur ascendance, leur milieu d'origine, leur âge, leur incapacité, leur état matrimonial, leur situation familiale, leur orientation sexuelle, leur sexe, leur identité ou expression de genre, leur condition sociale ou leurs convictions ou activités politiques.</p> <p>Au moment de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice n'a pas été en mesure d'effectuer la vérification des différentes surfaces dans le parc extérieur en raison de la neige. La vérification sera effectuée par la Mentor en Assurance de Qualité lors d'une inspection de surveillance.</p> <p>L'inspectrice informe la personne responsable que les numéros de téléphone de bureau de la Mentor en Assurance de Qualité ainsi que de l'Inspectrice/Enquêtrice ne sont plus existants. Les numéros de téléphone qui est affiché à l'entrée de l'établissement doivent être changer au numéro de cellulaire assigné à la Mentor en Assurance de Qualité ainsi que de l'Inspectrice/Enquêtrice. L'inspectrice a vérifié avec la personne responsable pour s'assurer qu'elle avait les numéros de cellulaire et elle a confirmé qu'elle a bien les numéros et qu'elle va effectuer les changements nécessaires.</p>

original signé par
Mireille Comeau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 janvier 2023

Date

original signé par
Linda Dubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 janvier 2023

Date